



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 17 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 17 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mrs PICARD, GIUDICI, NISSOU, NADALIN, PILEYRE,
Mmes RENOFFIO, BEUGNET, RESCH,

Absents excusés : M. MIOTTE, M. SAIAH

Procurations : Mme BARRE à Mme RENOFFIO
Mme GUERET à M. PICARD
Mme CHIPPEAUX à Mme RESCH

Secrétaire : Mme RENOFFIO

PLUi

Le Maire expose au Conseil que suite à la fusion CCTB – CAB en Grand Belfort, il nous propose d'adhérer au PLUi.

Il informe le Conseil que nous devons délibérer et nous prononcer quant à l'adhésion de la Commune au PLUi.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ refuse par dix voix et une abstention d'adhérer au PLUi.

Régime indemnitaire des élus

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et Adjointes.

Depuis début 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus ont évolué du fait de deux éléments :

- l'augmentation de l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités,
- et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique

Il nous est demandé de prendre en compte de la mise à jour des délibérations en faisant référence expressément à l'indice brute terminal de la fonction publique.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ décide que les indemnités soient calculées à partir d'un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique avec comme date d'effet au 1^{er} janvier 2017

Programme travaux ONF 2017 état d'assiette

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Comme chaque année, il convient de valider les coupes de bois ainsi que leur destination.

M. Christophe PILEYRE expose au Conseil le programme des coupes et la destination du bois pour l'année 2017 proposés par l'ONF.

Il propose au Conseil de ne pas valider cette année l'état d'assiette 2017 et de reporter ces travaux ultérieurement.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ rejette la proposition de l'ONF
- ✚ décide de reporter les travaux ultérieurement.

Horaire du groupe scolaire

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le décret n°2014-457 en date du 07 mai 2014 portant autorisation d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires.

Vu la concertation avec le corps enseignants et les parents d'élèves au conseil d'école du 10 février 2017 concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Nous devons revoir les horaires de classe du Groupe scolaire.

Monsieur le Maire indique au Conseil que les nouveaux horaires pour le Groupe Scolaire « Saint Exupéry » seront les suivants à compter de la rentrée de septembre 2017 et ce pour une durée de 3 ans.

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

8 h 30 – 11 h 45 13 h 35 – 16 h 10

Mercredi :

8 h 30 – 11 h 45

Au sein de ces horaires, un après-midi différent en fonction des classes sera consacré aux TAP.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ accepte la répartition du temps scolaire ci-dessus présenté.

Proposition de création d'un syndicat intercommunal à vocations multiples

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 4

Comme vous le savez le Grand Belfort a décidé, par délibération en date du 26 janvier 2017, de restituer aux communes les compétences facultatives « Actions en milieu scolaire », « périscolaire et extra-scolaire », transports scolaires et périscolaires » et optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 08 juillet prochain.

Il convient donc de nous organiser en vue d'assurer la continuité du Service Public et cela dans les meilleures conditions de coût et de qualité possibles.

Après réflexion, je vous propose de nous associer à 14 autres communes pour créer un syndicat intercommunal à vocation multiples, dénommé « Syndicat ». C'est l'objet de la présente délibération.

Considérant les délais contraints, je vous propose d'adopter les statuts dont le projet vous est présenté ce jour. La concordance des délibérations permettra en effet de réduire les délais de procédure.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ décide d'adhérer au syndicat dénommé « Syndicat »,
- ✚ décide d'adopter les statuts joints

Fonds de valorisation du patrimoine

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention émanant du Grand Belfort concernant la mise en place de fonds de valorisation du patrimoine en faveur de ses communes membres pour la période 2017 / 2020. Il fait valoir qu'il s'agit d'apporter une aide financière sur les dépenses d'investissement.

Cette convention définit les modalités de fonctionnement de ce fonds.

Le Maire propose de la signer afin de pouvoir demander les fonds pour les travaux de la petite chapelle.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ autorise le Maire à signer la convention.

Demande de subvention du Secours Populaire Français

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation pour de l'aide alimentaire par le secours Populaire Français. Une famille de Fossemaigne en difficulté a été aidée en 2016, ce qui représente une participation de 36 €.

Le Maire propose de participer à l'aide alimentaire au secours populaire à hauteur de 50 €.

Cette aide sera versée par l'intermédiaire de la trésorerie.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ autorise le Maire à mandater au Secours Populaire l'aide alimentaire d'un montant de 50 €.

Demande de subvention de Banque alimentaire

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de fonctionnement de 200 € par la banque alimentaire du Doubs du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.

La banque alimentaire souhaite maintenir une qualité d'approvisionnement, notamment sur l'amélioration et l'aménagement des différentes antennes afin de renforcer leur efficacité par la proximité des distributeurs

La tâche n'est pas aisée et le soutien de l'ensemble des collectivités s'avère indispensable pour permettre de maintenir la qualité d'aide et de soutien qu'ils proposent à l'ensemble des plus nécessiteux.

Le Conseil après avoir délibéré :

- * considérant le bien-fondé de cette action social,
- ✚ vote une subvention de 150 €,
- ✚ autorise le Maire à mandater à la Banque alimentaire une subvention d'un montant de 150 €.

Motion de soutien pour le maintien de la gratuité des transports scolaires

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire et les Elus s'inquiètent de la remise en cause par la Région de la gratuité du transport scolaire.

L'article 15 de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié l'organisation institutionnelle des transports publics, en confiant aux Conseils régionaux la responsabilité des transports scolaires, dont le transport des collégiens, qui relevait précédemment des Conseils départementaux.

Les Régions sont ainsi compétentes, en lieu et place des Départements, pour organiser les services des transports scolaires, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT), lors de sa réunion du 21 novembre 2016, a évalué à 3.232.305 euros le coût net, en année pleine, des charges transférées du Département à la Région dans le cadre de l'exercice de la compétence transports.

Dans un article paru dans la presse locale le jeudi 2 février 2017, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, par la voix de son Vice-président en charge des transports, entend remettre en cause le principe du transport scolaire gratuit pour tous les collégiens.

Le Maire, Serge PICARD, et l'ensemble des Elus, expriment leur désaccord à l'égard de cette mesure qui pèserait sur le pouvoir d'achat des familles. Le transfert de compétence était accompagné de la compensation financière.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté encaissera 3.232.305 euros, mais n'envisagerait pas le maintien de la gratuité des transports pour les collégiens jusque-là assurée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Le Maire, Serge PICARD, et l'ensemble des Elus ne souhaitent pas que les familles du département payent deux fois les transports scolaires : une première fois au titre du transfert de la compétence transport, remboursée à la Région et une seconde fois en payant le transport à leurs enfants.

Le Maire, Serge PICARD, et l'ensemble des Elus manifestent leur profonde inquiétude face à la proposition injuste du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté de rendre payant les transports scolaires dans notre Département.

Aussi, le Maire, Serge PICARD, et l'ensemble des Elus, demandent au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, de garantir le maintien de la gratuité des transports scolaires, comme il s'y était formellement engagé, et ainsi donner les mêmes chances de réussite à tous les collégiens de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Motion de soutien pour le maintien de la formation CAP Peinture Applicateur du Lycée Professionnel de Delle

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture du CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle.

Le 19 janvier dernier, le Comité Technique Académique a annoncé que le CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle pourrait être fermé.

Cette décision rendue publique a été prise sans concertation ni avec le corps enseignant, ni avec les élus.

Cette filière permet d'accueillir 24 élèves (douze en première année et douze en seconde) venus de Sections d'Enseignements Général et Professionnel Adapté (SEGPA), d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou encore suivis par un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD).

Aujourd'hui notre Département compte près de 5 000 bénéficiaires du RSA et plus de 3 000 jeunes qui sont suivis à la Mission Locale.

L'absence de formation et de qualification sont les principales causes de cette situation.

Plus que jamais la formation au sein des établissements scolaires doit être une priorité pour favoriser l'emploi des jeunes et notamment sur les filières d'apprentissage.

Nous avons actuellement des entreprises qui recherchent des jeunes en apprentissage, mais également des centaines d'offres d'emplois dans l'industrie, le bâtiment et l'artisanat, qui restent non pourvues.

Grâce à cette filière et à toutes celles proposées par le Lycée professionnel de Delle, ce sont des dizaines de jeunes qui ont une formation qui correspond à de véritables offres d'emplois.

Nous souhaitons que le Lycée professionnel soit un établissement avec des formations correspondantes aux besoins des entreprises.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Foussemagne à l'unanimité demande au Recteur, de ne pas fermer le CAP Peintre Applicateur de Revêtement au Lycée professionnel de Delle.

Questions diverses

Mme RESCH

Mme Resch demande si il ne serait pas possible d'installer un panneau sens interdit sur le parking de l'école maternelle au niveau de la marre à canard, certains parents entre par ce côté est cela est dangereux. Le panneau a été commandé et sera posé dès réception.

M. NISSOU

M Nissou aimerait avoir des nouvelles concernant la vente de la Ferme Belet. Le Maire répond que le compromis arrive à échéance mi-mai et que jusque-là il faut être patient.

M. Nissou nous fait part de ses craintes au niveau du financement de Grand Belfort pour le périscolaire.

Il demande aussi si le planning des élections avait déjà été étudié pour les élections présidentielles.

Le maire demande à chacun de prendre contact avec le secrétariat afin de communiquer ses disponibilités.

M. PILEYRE

M. Pileyre demande si nous avons une réponse au sujet du revêtement de la chaussée à l'entrée du village faubourg St Martin.

Le maire répond que notre courrier est resté sans réponse à ce jour.

M. NADALIN

M Nadalin informe que le bâtiment du Syndicat des eaux va être vendu mais un problème se pose concernant la répartition.

Mme RENOFFIO

Mme Renoffio fait un point sur la représentation théâtrale du 04 mars 2017. Elle est très déçue car il n'y avait que 3 personnes de Foussemagne et c'est bien dommage.

Elle propose de fixer une date pour le nettoyage de printemps : le conseil décide du 30 avril 2017 à 9 h 00.

La séance a été levée à 22 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

